

**"Zotram-pifidianana tsara omana, azo antoka,
andraisan'ny rehetra anjara,
antoky ny fitoniana sy ny filaminana."**

**"Processus électoral bien organisé, fiable,
inclusif, garant de l'apaisement."**

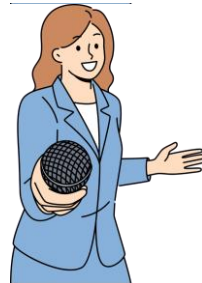
**EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DE
L'AUTORITE NATIONALE DE
REGULATION DE LA
COMMUNICATION MEDIATISEE**

**ATTRIBUTIONS DE L'ANRCM
EXERCÉES PAR LA CENI (LOI ORGANIQUE
2018-008)**



**ACCÈS DES CANDIDATS
AUX MEDIAS PUBLICS**

**ACCÈS DES CANDIDATS
AUX MEDIAS PRIVÉS**



CONTRÔLE ET SANCTIONS



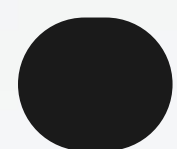
LES ATTRIBUTIONS DE L'ANRCM EXERCÉES PAR LA CENI

- - Garantir le droit d'accès aux médias publics ;
- - Veiller au respect de l'égalité des temps de parole et des temps d'antenne accordés à chaque candidat aux médias publics pendant la campagne officielle ;
- - Garantir la répartition équitable des temps d'antenne gratuits ;
- - Contrôler la répartition des temps de parole et temps d'antenne accordés à chaque candidat ;
- - Emettre des observations et/ou enjoindre les responsables des entreprises de presse lors des cas de manquement aux dispositions de la Loi organique n°2018—018 précitée ;
- - Contrôler l'utilisation de tout procédé de publicités commerciales pendant la campagne électorale ;
- - Assurer le respect de la règle d'équité et d'équilibre entre les candidats dans la presse écrite ;
- - Contrôler l'utilisation des NTIC ou toute autre ressource des réseaux sociaux pour le respect des principes de pluralité, d'équité et de transparence ;
- - Empêcher la diffusion et la publication des résultats de sondage d'opinion liés à l'élection durant la période de campagne et avant l'élection.

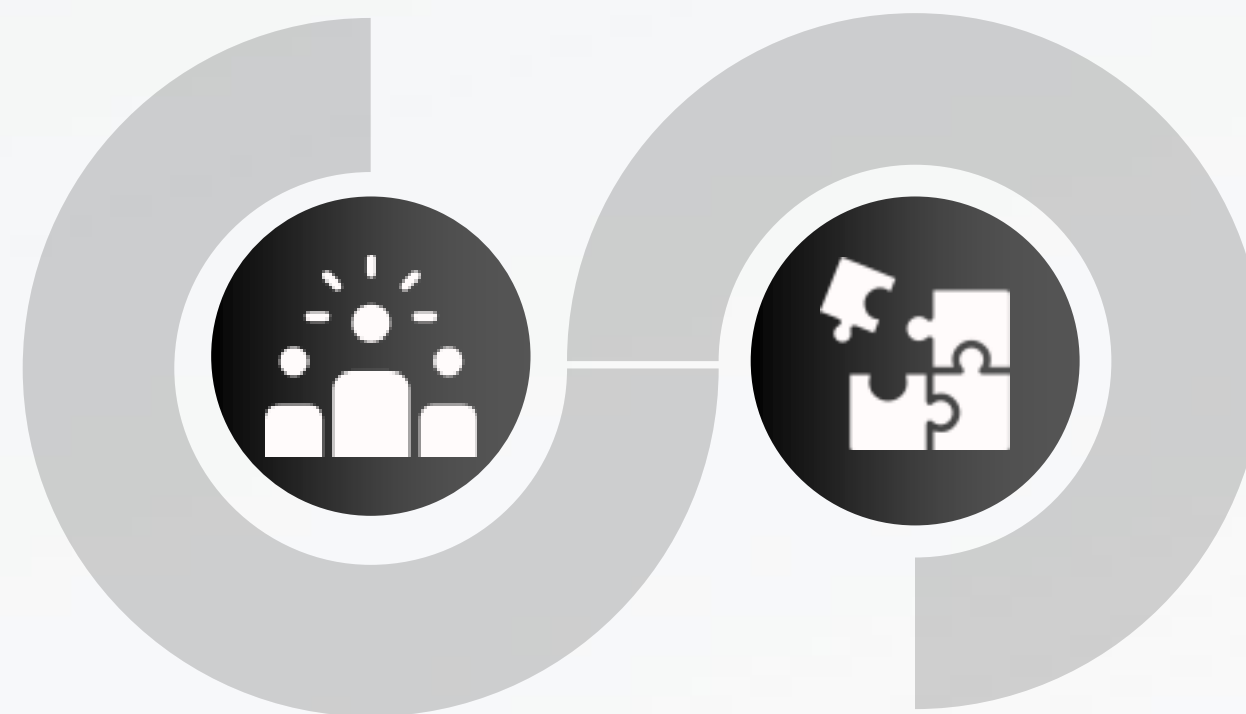
ACCES DES CANDIDATS AUX MEDIAS PUBLICS AVANT LA CAMPAGNE ELECTORALE

A TITRE

GRATUIT



Temps d'antenne de 5 minutes :
sensibilisation au vote et projet
de société



ACCES DES CANDIDATS AUX MEDIAS PUBLICS

PENDANT LA CAMPAGNE



- Emission de 5 minutes par jour (7j/7)
par candidat sur la RNM et la TVM
- Débat contradictoire de 2h par jour :
1h matin, 1h soir, (2 candidats par débat)



- Spots de 30 secondes : Fréquence maximum de
diffusion par candidat : 3 matin, 3 midi
et 3 le soir soit au total 9 diffusions par candidat
par jour.
- Antenne libre de 1h00 par jour dont 15 minutes
par candidat à utiliser une seule fois
- Emissions diffusées sur la RNM de 15 minutes
par jour par candidat à utiliser une seule fois



EQUITE ET EGALITE

CONTRÔLE ET SANCTIONS

CRITÈRES DE VALIDATION:

**Contenu non diffamatoire
et n'incitant pas à la haine**

**Ne contenant pas d'intervention
ou d'image d'un fonctionnaire d'autorité
en train de faire de la propagande**

**Ne couvrant pas
d'inauguration officielle**

**Ne contenant pas des vidéos sur des
propagandes utilisant des biens publics
(voiture,
bâtiment ou lieu publique non autorisé...)**

CONTRÔLE ET SANCTIONS

SANCTION DE VALIDATION :

»» Obtention de « bon pour diffusion »
signé et cacheté par le Président du comité
de validation, pour les supports prêts à diffuser
qui sont déposées à la CENI

»» Obtention de « bon pour diffusion »
signé et cacheté par le représentant de la CENI
présent lors du tournage à la TVM et/ou prise de son à la RNM



**MERCI
DE VOTRE ATTENTION**

WWW.CENI-MADAGASCAR.MG



**Fahefako io,
HIFIDY AHO**

